



Contravention erronée : erreur sur le véhicule

Par **pacman11**, le **19/01/2011** à **11:32**

Bonjour,

J'ai reçu hier un avis de contravention de 11 euros pour "non acquittement de la redevance" (ticket de parcmètre non payé donc), le mardi 4 janvier à Paris. Le problème étant que j'habite à 800 km de Paris et que ni moi ni ma voiture n'étions à Paris ce jour-là évidemment...

Autre bizarrerie : l'avis de contravention indique "AUTRE" dans la rubrique "marque" de l'identification du véhicule. C'est pourtant facile de reconnaître une Renault kangoo...

Je peux prouver facilement que je n'étais pas à Paris ce jour-là mais c'est plus compliqué pour la voiture. Comment puis-je contester cette contravention ? Quelles pièces fournir ?

Et puis est-ce que dans ce genre de cas il est plus prudent de faire changer son immatriculation au cas où quelqu'un usurperait ma plaque, ou alors est-ce que c'est probablement une erreur et donc pas de quoi s'affoler ?

Merci d'avance pour vos avis.

Par **razor2**, le **19/01/2011** à **11:45**

Bonjour, il faudra prouver que votre véhicule n'était pas sur les lieux, et non pas vous. Pour 11 euros, pas la peine de se lancer dans des procédures qui risquent de vous coûter plus cher, rien qu'en envoi en recommandé du ou des courriers de contestation...

A priori, c'est une erreur de relevé de plaque par l'agent verbalisateur.

Par **pacman11**, le **19/01/2011** à **11:53**

Merci pour la réponse ultra-rapide !

C'est un peu ce que j'envisageais, mais ça me fait quand même un peu mal de me "débarrasser" de cette histoire en mentant en disant que j'étais à Paris ce jour là... Mais c'est vrai que ça règlerait plus vite le problème.

Et pour le changement de plaque, qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que c'est payant, et savez-vous combien ?

Par **razor2**, le **19/01/2011** à **13:35**

Je pense que ce n'est pas la peine. Il faudrait de plus déposer plainte pour usurpation de plaques, ce qui est quand même peu probable..Je pense plus à une erreur de relevé de numéro de la part de l'agent verbalisateur.

Par **magfly**, le **27/12/2011** à **21:59**

Je viens de recevoir encore mieux... une amende à mon nom pour un stationnement d'une voiture qui ne m'appartient même pas et un jour où je me trouvais à 450 kms, 1 heure avant la contravention. j'ai envoyé ce jour un recommandé en réfutant cette contravention. J'ai également demandé une confirmation de l'annulation de cette contravention à mon attention et je compte voir avec ma protection juridique...